

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3061

commission principale : finances et institutions

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape déléguée à la société Saur**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports.

L'activité de gestion des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape ainsi que celle de la création et de l'exploitation d'un crématorium complexe funéraire au cimetière de Bron a été confiée en délégation de service public pour une durée de 25 ans, à compter du 1er janvier 1995. Le délégataire actuel est la société Saur France.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2004.

Il a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 3 novembre 2005 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2004.

Libellé		2002	2003	2004		
Indicateurs financiers	total des produits	861 k€	950 k€	1 034 k€	↗	
	total des charges	846 k€	1 010 k€	1 050 k€	↗	
	résultat	15 k€	- 60 k€	- 15 k€	↗	
Indicateurs d'activité	cimetière de Bron	nombre de crémations	1 595	1 612	1 751	↗
		nombre d'inhumations	122	116	111	↘
		vente de concessions	127	140	151	↗
	cimetière de Rillieux la Pape	nombre d'inhumations	56	73	70	↘
		vente de concessions	45	58	53	↘

Il faut rappeler que l'année 2003 avait été déficitaire, essentiellement de par l'imputation nouvelle des frais financiers (104 k€) correspondant aux intérêts sur les valeurs immobilisées de l'entreprise au titre de la délégation de service public. Ces frais financiers sont désormais récurrents, cependant le résultat 2004 reprend une progression satisfaisante dans la mesure où il est de - 15 k€ contre - 60 k€ en 2003.

L'année 2004 a vu la réalisation de travaux de renouvellement assez important pour un montant de 122 k€ (matériel de lavage, l'arrosage...).

Pour ce qui concerne directement la Communauté urbaine, dans le cadre de cette délégation de service public, il faut noter une progression, en terme de résultat financier, de 17 % par rapport à 2003 des ventes de concessions pour les deux sites. L'activité crémation confirme son évolution (+ 11 % par rapport à 2003). Elle constitue plus de 50 % des recettes de l'exploitation des deux sites pour 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention de délégation de service public passée avec la société Saur France ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2004 produit par la société Saur France au titre de la délégation de l'activité de gestion des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape ainsi que celle de la création et de l'exploitation d'un crématorium complexe funéraire au cimetière de Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,